

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour un renforcement rapide de l'enseignement du français et de l'histoire au secondaire !

1. PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le vendredi 9 septembre 2016 à la Salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8, à Lausanne, de 14h00 à 15h25. Elle était composée de Mesdames les députées Martine Meldem, Sylvie Podio ; de Messieurs les députés Alexandre Berthoud, Philippe Clivaz, Hugues Gander, Jean-Marc Nicolet, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Jean-François Thuillard, Philippe Vuillemin ainsi que du soussigné, confirmé dans le rôle de président-rapporteur.

Madame la Conseillère d'État Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était présente à cette séance ainsi que MM. Alain Bouquet, directeur à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et Serge Martin, directeur général adjoint à la Direction pédagogique de la DGEO. Les notes de séance ont été prises par Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

2. POSITION DU POSTULANT

En tant que municipale à Morges en charge des écoles et membre du comité directeur de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), la postulante relève que ce point avait déjà été développé, par ses soins, dans le cadre de l'examen du Budget 2016 soutenant ainsi une demande des syndicats, mais également la volonté du Conseil d'État (CE) d'introduire une 33^e période hebdomadaire pour le degré secondaire : ceci dans l'optique de renforcer le français. Aujourd'hui, la 33^e période n'a toujours pas été introduite alors que la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) le lui permettrait à son article 84. Lors des discussions sur le budget, il avait été soulevé des difficultés financières ainsi que d'autres besoins dans l'enseignement. Suite à ces discussions, ce postulat a été formellement déposé. Il est émis le souhait qu'une réflexion, voire une mise en œuvre, soit effective avant la fin de la législature 2012-2017. Quant à la forme du postulat, il est avancé trois raisons :

- la motion était considérée comme trop contraignante ;
- le dépôt d'un postulat permettra au CE de travailler de manière plus progressive ;
- la prise en compte de l'enseignement de l'histoire dans les réflexions pour la mise en place de cette 33^e période.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le département n'a pas besoin de réfléchir longtemps sur l'opportunité de la mise en place d'une 33^e période, car cela a été inscrit dans son programme de législature 2012-2017 ainsi que dans la LEO et son règlement d'application (RLEO). La raison de l'attente d'une mise en place réside dans une démographie puissante qui mobilise les ressources financières du département. Il s'agit de trouver la fenêtre budgétaire pour ajouter cette période.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

À un commissaire demandant s'il serait possible de disposer des incidences budgétaires d'une éventuelle mise en place d'une période supplémentaire, le département indique qu'une moyenne est calculée sur la base du parcours classique d'un enseignant durant trente-huit années. Le coût d'une période-année est de l'ordre de CHF 2,8 mios sur douze mois, à cheval sur deux années civiles. Pour les trois années (9^e à 11^e année), cela ferait CHF 8,4 mios.

Un commissaire évoque la comparaison entre les cantons de Fribourg et de Vaud avec une à trois périodes supplémentaires du côté fribourgeois et souhaite savoir à quels enseignements les Fribourgeois renoncent. Il est répondu que le PER donne des objectifs minimaux aux cantons par année et par discipline : tous les cantons doivent les atteindre. Chaque canton peut choisir s'il veut davantage d'enseignements. En règle générale, la branche régulièrement sacrifiée est l'histoire cantonale ; des épisodes comme la Révolution vaudoise sont souvent passés sous silence.

À un autre commissaire demandant s'il était envisagé, du coup, d'augmenter le temps de travail des enseignants en cas de mise en œuvre de cette 33^e période, la cheffe de département affirme que cela n'a pas de sens. En comparaison intercantonale, le canton de Vaud se trouve déjà en haut. Lors de la mise en place de la LEO, le département souhaitait déjà maintenir le système tel qu'il était. En outre, il n'y a pas de coûts supplémentaires prévus pour les communes, mais la mise en place d'une 33^e période risque de s'avérer compliquée pour celles-ci, notamment en matière de transports. Si cette 33^e période devenait effective, le département réfléchirait à la placer plutôt au début qu'en fin d'après-midi. À ce propos, il est donné quelques chiffres :

- il y a nonante mille élèves sur onze années scolaires ;
- il y a huit mille élèves par année scolaire ;
- il y a vingt élèves par classe ;
- il y a quatre cents classes par volée.

Si une période supplémentaire d'histoire était prévue, cela ferait une augmentation de quatre cents périodes pour une année. Du coup, il faudrait recruter des enseignants ou augmenter le temps de travail des enseignants. Actuellement au sein de l'école obligatoire, il est constaté un vieillissement du corps enseignant (le tiers de celui-ci prendra sa retraite d'ici dix ans) et une poussée démographique avec mille élèves supplémentaires par année. Cela demande du temps au niveau de la formation de nouveaux enseignants, avec un lissage sur plusieurs années.

Un commissaire évoque le coût d'une période supplémentaire pour les trois dernières années de l'enseignement obligatoire : CHF 8,4 mios sur un budget total du département de CHF 2,2 mrd ; cela représente 0,3 % du budget total, donc peu pour un grand bénéfice. Pour rappel, cette 33^e période avait été supprimée suite au programme « Orchidée » mis en œuvre au milieu des années 1990.

La postulante rappelle que le postulat ne propose pas une heure uniquement pour les élèves de VG, mais pour tous les écoliers en Voie générale (VG) et en Voie pré-gymnasiale (VP) ; liberté est laissée au CE de proposer une autre variante.

Un commissaire est d'avis de mettre trente-quatre périodes en dernière année de scolarité obligatoire, afin d'habituer les adolescents à leur futur apprentissage : cela les préparerait à la vie active.

La cheffe de département déclare qu'il faut avoir à l'esprit que pour un enfant, l'école représente trente-deux périodes hebdomadaires avec plus de onze heures hebdomadaires de devoirs à domicile en dernière année : il s'agit d'une charge de travail plus élevée qu'un adulte. Selon la volonté exprimée par le parlement, une modification de la grille horaire avait été imaginée par le département avec un renforcement du nombre de périodes en français, en mathématiques et en langues tout en supprimant des périodes pour des branches comme les activités créatrices sur textile (ACT), le latin ou le grec ; ce qui a abouti à un vent de contestation. Les arbitrages sont compliqués en matière de branches. Quant aux trois périodes de sport, il s'agit d'une contrainte imposée par la Confédération pour les jeunes hommes en prévision de l'école de recrues. Par rapport aux OCOM, celles-ci sont désormais très bien organisées, à contrario de ce qui se faisait auparavant.

Un commissaire reconnaît qu'il y a un saut évident entre l'école obligatoire et l'apprentissage pour les adolescents. Il se dit interpellé sur le niveau de français, même chez certains de ses contemporains, et s'interroge si le niveau de français des élèves actuels, sur la base d'études, est pire que celui des générations précédentes, le département indique que depuis plusieurs décennies, un test est effectué à l'entrée de l'école de recrues démontrant, année après année, que le niveau de difficulté doit être augmenté tant le niveau de connaissances générales augmente ; ce test n'est plus seulement réservé aux jeunes hommes. Sur la maîtrise de la langue française, les tests du « Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) », à l'échelle mondiale, montrent que le niveau général de français dans le canton de Vaud s'est amélioré depuis quelques années grâce à la mise en place d'une série de dispositifs et de méthodes différentes. Aujourd'hui il y a un retour à une pédagogie jugée « plus drastique » pour les élèves qu'auparavant. Sur un plan quantitatif, le canton de Vaud a abandonné l'école le samedi matin avec un passage de la semaine de six à cinq jours en 1982 ; abandon qui a laissé des traces avec deux périodes hebdomadaires en moins. Enfin, dans un registre sociétal, les jeunes lisent moins que jadis et leur passage en bibliothèque est plus espacé, malgré les encouragements du département et des bibliothécaires. Ce passage se révèle être un atout supplémentaire dans l'optique d'une plus grande maîtrise de la langue française. La lecture s'effectue via d'autres moyens technologiques amenant d'autres connaissances et stimulant ainsi une autre curiosité et une autre envie. En conclusion, il n'y a pas de laisser-aller dans l'école vaudoise.

Plusieurs commissaires évoquent les éventuelles différences entre la génération actuelle et les générations précédentes. Il semble que la maîtrise de la langue française, et des mathématiques également, n'est aujourd'hui plus un acquis. Pour lui, il pourrait être en partie remédié à cela avec le développement de l'informatique et d'Internet qui permettrait une augmentation des connaissances, même si cela présente des risques sur le plan qualitatif (l'exemple de Wikipédia). L'accès à la technologie (iPhone, iPad, etc.) comporte aussi ses plus-values et ses moins-values dans la formation des jeunes. La proposition d'augmentation d'une période ne va pas assez loin pour préparer les jeunes à la vie estudiantine ou professionnelle. Il est un fervent défenseur d'un renforcement de l'enseignement de l'informatique sur la base d'une réflexion globale.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer ainsi au Conseil d'État.

Rovray, le 24 novembre 2016.

Le président-rapporteur :
(signé) José Durussel